L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bienfaisance, rue 935 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 22 OCTOBRE 1879

LES CRIMES DU JOUR.

LA SOCIÉTÉ DU VIEUX ARRAGON.

Nous lisons dans le Temps :

Prévost, Parisien de Londres, vient de finir de nouveaux aveux. Le crime épouvantable commis sur la malheureuse courtier en bijouterie n'était pas son premier coup. Il y a trois ans, dans la nuit du mardi gras de 1876, Prévost, aidé d'Adèle Blondin, sa maîtresse, et complice, assommait son cadavre. Le Gaulois du Tribunaux donne le récit des aveux de ce misérable.

Mme Lemoble, à sept heures, M. le propriétaire de la République, M. Bernardin, juge d'instruction ; M. Macé, chef de la police de sûreté ; M. Lefèvre, commissaire de police du quartier de la Chapelle, se rendaient chez le d'Evenglin, au Vésinet de Prévost.

Une minutieuse perquisition pratiquée dans l'appartement de l'assassin avait fait découvrir une liasse de reconnaissances du Mont-de-Piété contenant l'engagement de plusieurs bijoux de femme, tels que bracelets, boucles d'oreilles et bagues. En continuant les perquisitions, on retrouvait également plusieurs autres bijoux de femme cachés en divers endroits.

Tous ces objets furent déposés sur la table où avait été déposé le malheureux Lemoble, puis on plaça Prévost de biais entre Prévost qui, assis à un voltaire de Mme Lemoble par quatre agents et un brigadier de la sûreté, venait d'arriver rue de Flevanglin.

A la vue de tous ces objets exposés, l'assassin pâlit et eut pris d'un tremblement nerveux ; mais il se remet très vite, et n'a avec beaucoup d'assurance qu'il répond à toutes les questions qui lui sont posées.

"Voulez-vous avouer, lui demande le juge d'instruction, que c'est vous qui avez tuer la femme Blondin, votre maîtresse ?

Prévost nie d'abord énergiquement, puis ajoute :

"Mais a disparu le soir du mardi-gras. Nous étions allés ensemble au bal, mais elle m'a quitté au milieu de la nuit, à la suite d'une querelle que nous venions d'avoir au sujet d'une femme à laquelle je voulais faire un cadeau. Depuis cette époque, je n'ai plus entendu parler d'elle.

"Pouvez-vous nous indiquer d'où proviennent tous ces bijoux trouvés chez vous, tant que sous que vous avez engagés au Mont-de-Piété ? — Ils me sont entièrement inconnus. — Je ne m'achète pour en faire cadeau à une femme," répond Prévost, qui ne peut toutefois indiquer le bijoutier chez lequel il a fait ces achats.

Prévost hésitait sans cesse dans ses réponses et trois reconnaissances des bijoux comme ayant appartenu à la femme Blondin.

En présence de ces déclarations si catégoriques, les magistrats engagent Prévost à dire la vérité.

Prévost nie encore un moment sans que l'assassin puisse trouver aucun prétexte à donner à ses dénégations. L'un des agents qui l'y a aidé connaissait, l'autre est un ancien gardien de la paix d'Evreux (Eure), est en même temps un de ses amis.

Dans la nuit du mardi-gras 1876, dit-il, Prévost rentra chez moi avec ma maîtresse. Connaissant l'habitude qu'elle avait de porter sur elle de nombreux bijoux de valeurs considérables, Prévost décida à m'en emparer et je résolus de lui en faire.

Vers quatre heures du matin, Prévost me dit qu'il allait se retirer, je me glissai doucement à côté de lui et à l'aide d'un marteau je lui frappai deux fois sur la tête. Elle ne poussa pas un seul cri, le crâne était fracassé, la mort avait été instantanée.

Je tirai alors le cadavre du lit, je le plaçai sur le milieu de la chambre, et de même que je l'ai fait pour Lemoble, je le découpai en petits morceaux.

"Je me reconcha ensuite. A neuf heures du matin, je reprenais mon service de gardien de la paix et ne rentrais chez moi que le soir.

"Je m'empressai de quitter mon uniforme d'agent, je pris une blouse et un pantalon de toile, et à onze heures du soir je sortis emportant un premier paquet de débris humains que j'allai jeter dans divers égoûts de la Chapelle. Il me fallut faire trois voyages pour me débarrasser de tous ces débris.

"Quant à la tête, j'allai l'enterrer dans les fossés des fortifications, près de la porte de la Chapelle.

"Après avoir fait disparaître toutes les traces du crime, je mis de côté les bijoux d'Augustine, puis je m'empressai de chercher dans ses effets les valeurs que je pensais devoir s'élever à 20,000 fr. environ. Je ne trouvai que pour 6,000 fr. de rente française 5 0/0.

Ma rage, jaguet de ses vêtements que j'avais, et la nuit suivante j'en jetai les cendres sur divers tas d'ordure.

"Je négociai ensuite ses titres qui étaient au porteur, et avec l'argent j'achetai quelques morceaux de terre dans mon pays, à Mormans, (Seine-et-Marne.)"

Cet interrogatoire, commencé dans la matin à huit heures, n'était terminé qu'à onze heures et demie.

Ramené à la sûreté par les agents, on servit à déjeuner à Prévost, que l'on garda à vue dans une des salles du poste, et à quatre heures l'assassin, replacé en voiture, était conduit aux fortifications de la porte de la Chapelle, où on allait procéder à la recherche de la tête de la femme Blondin.

Arrivés aux fortifications, les magistrats firent descendre Prévost et l'invitèrent à indiquer l'endroit où avait été enterrée la tête.

Sans hésitation, l'assassin gravit le talus intérieur à gauche du bureau des recettes de l'octroi et, avançant de quelques pas, trouva avec le pied, sous la neige, une croix, puis se tournant vers les magistrats, leur dit : "C'est là !"

Prévost fut remis dans la voiture qui l'avait amené, et M. Macé, avisant un cantonnier, le fit venir avec ses outils, et les recherches commencèrent.

Un quart d'heure après, le cantonnier mettait à découvert le crâne de la femme Blondin, que M. Lefèbure faisait porter à son bureau, en attendant l'envoi à la Morgue, qui en a été fait dans la soirée.

L'assassin, reconduit par les agents de Lafarcadé, était réintégré à Mazas à six heures.

Il est monté au cabinet de M. Bresselles pour signer ses aveux et le procès-verbal de découverte de la tête.

A six heures trois quarts, il était reconduit à Mazas dans sa cellule.

Le nouveau crime parisien.—Le 5 octobre, vers sept heures et demie du matin, le nommé Fenty, garçon de laboratoire de M. Lagrange, pharmacien, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 98, au coin de la place Beauvau, venait, comme d'habitude, ouvrir le magasin et remarquait des traces de sang qui allaient de l'office-cuisine, situé dans l'arrière-boutique, jusque dans les caves de la pharmacie, traînées juste sous la magasin et dans lesquelles on donnait par une ouverture pratiquée dans cette pièce. Il alla immédiatement frapper à la porte du sous-patron et, n'obtenant pas de réponse, ouvrit alors M. Casanouve, commissaire de police, et lui fit part de sa sinistre découverte.

M. Casanouve se rendit sans retard au magasin. Il suivit les traces sanglantes qui s'arrêtaient devant la porte d'une cave qui était fermée. On lejan le cadenas, et, lorsque la porte fut ouverte, un horrible spectacle s'offrit aux regards des assistants.

Deux cadavres gisaient à terre, baignant dans une mare de sang. Les deux victimes étaient la pharmacien, M. Lagrange, et sa domestique, la fille Zélie Gaillet, âgée de dix-huit ans, originaire du département de Dreux.

L'instrument du crime se trouvait à côté des victimes. C'est un fort pilon en fonte pesant de trois à quatre kilogrammes et d'une longueur de cinquante-cinq centimètres.

MM. Delise, procureur de la République ; Guillot, juge d'instruction, et Macé, chef de la sûreté, ne tardèrent pas à arriver sur le théâtre du crime. Les premières constatations démontrèrent que M. Lagrange avait été assommé dans la deuxième cave, celle contenant les eaux minérales. La domestique Zélie Gaillot paraît avoir été tuée dans la cuisine au moment d'office. Le crime accompli, les corps des deux victimes avaient été traînés et entraînés dans une troisième cave, complétement sans ventilation.

Le mobile de ces deux assassinats est le vol. En effet, les armoires, un coffre-fort en fer et les meubles ont été fracturés et fouillés. Toutes les valeurs ont été plus enlevées ; mais Mme Lagrange, qui, par la mauvaise absence de Paris en ce moment, peut seule en donner la nature et la valeur.

M. Joseph Lagrange était âgé de trente-huit ans. Il était propriétaire de la pharmacie depuis environ quatre ans, et s'était marié il y a deux ans et demi avec une de ses cousines. De ce mariage était né deux enfants. L'un est mort et il y a six semaines, l'autre est en nourrice à Verneuil (Eure), et sa mère se trouve en ce moment.

M. Lagrange, qui avait deux employés ; un garçon de laboratoire, nommé Arnold Walter, âgé de vingt-trois ans, originaire de Sedan, et le sieur Fenty, garçon de laboratoire, âgé de vingt ans, domestique de Walter. La culpabilité de Walter paraît très probable. Il occupait, au septième étage de la maison, une chambre louée, chambre qu'il a quittée le soir du crime, vers dix heures. Tout y était bouleversé. Des papiers même ont été brûlés. Walter n'avait pas couché chez lui. Du reste il n'a pas reparu à la pharmacie depuis la découverte du crime.

Un signalement a été envoyé dans toutes les directions. Le vol est actuellement : taille, 1 m. 70 c., cheveux bruns et frisés, courts, parle toute sa barbe qui est châtaine. Le visage est laid ; les mains sont très grandes et presque sans ongles.

Le comble de l'ignorance : Ne pas savoir où est l'Hôtel de Rouen.

On vient de recevoir un grand assortiment de vêtements pour enfants chez C. Lanzel, 213 à 217 Vieille Levée.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 22 octobre.
—Température.—Vents d'est et du sud, temps partiellement couvert avec de légers changements dans la température.

Température du 21 octobre 1879.
Thermomètre de C. Durieux, Opticien.

6 heures du matin	Fahrenheit.	Centigrade.
Midi	68	20
3 P. M.	70	21
6 P. M.	70	21

Meilleure météorologique.
Mardi, 21 octobre, 11 h. 45 P. M.
Température (Thermomètre dans les villes des états) :

Augusta, Ga.	52	Louisville, Ky.	66
Atlanta,	52	Memphis, Tenn.	68
Cincinnati, O.	62	Montgomery, Ala.	62
Charleston, S. C.	62	New Orleans, La.	72
Columbus, Miss.	62	Nashville, Tenn.	66
Cleveland, O.	62	Omaha, Neb.	54
Chattanooga, Tenn.	62	Pensacola, Fla.	68
Chicago, Ill.	62	Quincy, Ill.	62
Columbus, Ga.	62	Raleigh, N. C.	62
Cairo, Ill.	62	Savannah, Ga.	62
Corpus Christi, Texas	72	Shreveport, La.	68
Dubuque, Iowa	52	St. Louis, Mo.	62
Galveston, Texas	72	Vicksburg, Miss.	68
Indianapolis, Ind.	62	Wilmington, N. C.	62
Jackson, Miss.	62	Yankton, D. T.	54
Keokuk, Iowa	52		

Moniteur des cours du change de l'Abeille (prix les plus bas).

Amsterdam	14.60	Nashville, Tenn	9.01
Paris, 3jl.	4.11	New Orleans	12.85
Cincinnati, O.	3.00	Omaha, Neb.	5.02
Chicago, Ill.	1.50	Pensacola, Fla.	1.02
Detroit, Iowa	2.00	Shreveport, La.	2.00
Corpus, Wis.	1.10	St Louis, Mo.	7.11
Galveston, Texas	4.77	St Paul, Minn.	12.04
Louisville, Ky.	2.00	Vicksburg, Miss.	2.00
Memphis, Tenn	2.10	Yankton, D. T.	2.00

Etat-Bureau du niveau des hautes eaux de 1874.
GEORGE H. ROSS,
Sergeant Signal Corps. U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures :

MARIAGES.—F. P. Votrano à Mlle Antonina Olenzo.

Edward Kennair à Mme Louise Davis.
Thos. Gallagher à Mme Margaret Kennan.
John Mahoney à Mlle Antonia J. Lafitte.
Alexander Krause à Mlle Pauline Levy.
John Deughs à Mlle Victoria Cloth.

NAISSANCES.—Mme M. G. Looney, un garçon.
" Joseph Snyder, id., un garçon.
" J. W. Hagle, un garçon.
" M. Rousseau, un garçon.
" Isaac Levy, une fille.
" Charles Hagle, un garçon.
" Christian F. Ruff, un garçon.
" William Zimmerman, une fille.

Décès—Georgiana Creasan, 11 mois, Joseph Shaffer, 15 ans.
Mme Matthew Laiste, c, 31 ans.
Mary Stewart, c, 13 ans.
John Spence, 3 jours.
Une fille de Rebecca Gross, 25 jours.
Laura Blackwell, 7 jours.
Mme Sarah Ridley, 81 ans.
Sylvester Finney, 6 jours.
Louis Bucol, 64 ans.
John Cavanagh, 58 ans.

La convention républicaine d'Etat.—Seconde séance.—La convention s'est réunie à dix heures et demie. M. Dumont a occupé le fauteuil et 99 délégués ont répondu à l'appel.

M. Allain, *chairman* du comité des résolutions, a présenté le rapport de la majorité et un rapport de la minorité.

Une résolution de M. Wickham déclarant que la convention n'est point devenue compétente de 6 membres élus par chacun des districts congressionnels, de 25 désignés par le président pour tout l'Etat, et du président qui en sera, *ex-officio*, *chairman*, —a été adoptée après de longs débats et une grande confusion.

Une résolution de M. Guichard, protestant, au nom de la Louisiane, contre toute tentative de priver M. Kellogg de son siège au sénat des Etats-Unis, a donné lieu à d'interminables discours et de violentes interruptions ; les uns en demandaient l'adoption, les autres voulaient qu'elle fût soumise au comité.

Au beau milieu du vacarme, M. Warmoth a paru dans la salle. Les délégués l'ont accueilli par des cris et des bourras. Il leur a dit que si l'assemblée choisissait les meilleurs candidats, la victoire était assurée.

La résolution de M. Guichard a été adoptée.

M. Hébert, au nom du comité des nominations, a présenté un rapport qui désigne les candidats suivants :

Lieutenant gouverneur — James M. Gillespie, de la paroisse Tensas ;

Procur général—Don Pardee, de la paroisse d'Orléans ;

Auditeur— Claudius Mayo, de St-Landry ;

Surintendant de l'instruction publique—Le Dr F. M. Bonzano, de St-Bernard.

Secrétaire d'Etat—James D. Kennedy, c., de la paroisse d'Orléans.

M. Detlage a proposé de substituer le nom de M. Aristide Mary à celui de M. Gillespie.

M. Young a dit que M. Mary avait positivement refusé de se laisser porter candidat.

La motion de M. Detlage a été repoussée, et M. Gillespie a été nommé.

Les autres candidats ont été acceptés par acclamation.

Le secrétaire a lu le rapport du comité de l'adresse et de la déclaration de principe.

—Le comité déclare, qu'il est du devoir du gouvernement national d'établir, au Sud, un chemin de fer jusqu'au Pacifique ; qu'il a le droit d'encourager le commerce étranger par un système judicieux. Il recommande la construction d'un canal à travers l'isthme de Darien. L'honneur de l'Etat exige le paiement de la dette de l'Etat, représentée par des bonds émis en vertu de l'amendement constitutionnel approuvé et ratifié par le peuple en 1874.

Il faut que les droits des créanciers soient pleinement protégés à tout prix ; que les républicains doivent voter, comme un seul homme, contre l'ordonnance de la dette ; que l'adoption de la nouvelle constitution est une question à décider par chaque votant.

Le juge Beattie, accusé jusqu'à l'extrade, a déclaré qu'il approuve les principes énoncés et les candidatures.

Le juge Beattie a annoncé qu'il allait parcourir toutes les paroisses ; qu'il espérait y rencontrer son concurrent et réciter certains arguments dont le parti démocrate pourrait se servir. Il a terminé son allocution, qui a été fort courte, en disant qu'il n'était pas nécessaire de s'étendre, pour le moment, sur certaines questions nationales, car il avait l'intention d'y toucher toutes les fois qu'il haranguerait les électeurs.

A quatre heures, la séance a été levée pendant une heure.

La Convention s'est réunie de nouveau à cinq heures.

—Le comité chargé de faire un rapport sur l'exode a présenté un document qui se termine ainsi :

"Les causes qui ont poussé à l'émigration sont si généralement connues que la répétition est inutile. La principale de ces causes est de refuser la liberté politique à la race de couleur. Le parti démocrate n'est pas considéré comme le gardien convenable ou juste de la liberté, politique, religieuse ou civile, de l'homme de couleur. Le comité conseille, on suggère, seulement, une *émigration générale* au Nord ou à l'Ouest dans le cas où les droits des citoyens de couleur ne seraient pas plus complétement protégés."

—Le président a annoncé que le comité central de l'Etat se composerait comme suit :

1er District.—MM. Guichard, Millon, Creagh, Fernandez, Bertonneau et Mesnier.

2me District.—MM. Badger, Wharton, Gandel, Bibbs, Simms, Bourgeois.

3me District.—MM. Cahen, Davidson, Smith, Hill, Merchant, Cage.

4me District.—MM. Harper, Blunt, A. J. Smith, Lewis, De Lacey, Kaine.

5me District.—MM. Murrell, Young, Morey, Mathews, Dinkgrave, Gla.

6me District. — Burch, Forman, De Grey, Wanda, Gantt, Morgan.

Après avoir voté les remerciements habituels au président, au secrétaire, etc., la Convention s'est ajournée *sine die*.

Les travailleurs de la levée.—Ceux des travailleurs qui exigent une augmentation de gages ou ne bâtonnent pas le sauveterrez, forcent la police, depuis un mois, d'être constamment prête à supprimer les désordres ou protéger les hommes paisibles.

Les agents ont arrêté, hier matin, W. J. O'Brien et John Quinlin, que M. Wallace, contre-maître de chargements, accuse d'avoir tenté d'empêcher le chargement du R. E. Lee. Tous les deux ont été fixé pour le voir mardi.

O'Brien et ses compagnons superbes sont à une bande qui stationnait sur le pont de bateaux et faisait tomber des sacs de grains de coton, des épaules des employés à mesure qu'ils montaient à bord.

Paragraphes.—L'administrateur du département des travaux publics a soumis au bureau de santé une lettre par laquelle l'agent de la ligne de bateaux à vapeur de Vicksburg se plaint de l'odeur infecte qui s'exhale, au pied de la rue du Canal, de l'endroit où aboutissent les conduits des hôtels.

—L'ingénieur des Etats-Unis a reçu les soumissions pour les travaux à exécuter dans la Rivière aux Perles. L'allocation du Congrès est de cinq mille cinq cents piastres. Les obstacles qui naissent à la navigation du cours d'eau sont très nombreux, les habitants établis le long de ses bords se savent pas obligés de parcourir une distance de quarante milles pour trouver un marché, et les produits envoyés jusqu'à présent à Mobile et à Vicksburg viendront à la Nouvelle-Orléans.

—L'inconstance portée contre un attaché d'une des principales maisons de commerce de notre ville, au sujet d'un délit datant de vingt années, le trésorier des Etats-Unis, ne repose que sur un fondement légal ; aussi le commissaire d'exécution a été chargé de prononcer un acquittement honorable, en présence des honorables négociants restés à la cour afin de garnir un besoin que Pinculpé est un de deux sur lesquels un pareille soupçon ne saurait planer. Les Mississippiens ont succédé, hier, à l'expression des regrets et des sympathies qui avaient suivi l'arrestation.

—La malle-poste du Nord et de l'Est, et celle du Nord étaient, hier, en retard —la première de deux heures, la seconde d'une heure vingt minutes.

—Dans la nuit de lundi à mardi, Policier Truteg a fait feu deux fois sur un voleur qui était dans une maison de la rue St-Bernard.

—Un affidavit accuse Tenny Martin et James Foley de tentative de vol au préjudice de M. Antoine Abbot, au coin de la rue Dauzan et de la rue de St Bonaventure. Ils ont dû fournir un cautionnement de mille piastres.

—Le vénérable Lucy F. Miller se partira que ce soir, à huit heures. Le bureau recevra, jusqu'à sept heures, les lettres et les journaux à expédier pour le Havre.

—M. Van Dowry, que le sergent Hamilton accuse de tentative de meurtre sur la personne de P. T. Meehan, a comparu devant le juge Mitchenberger, qui a fixé le cautionnement à mille piastres. Le prévenu dit qu'il a tiré sur Meehan parce que celui-ci essayait de le voler. Meehan a été requis de donner un cautionnement de quinze cents piastres. Il appartenait jadis à la police métropolitaine.

—Pour la pose des matelas à l'aide desquels les Etats-Unis protégeront le port de la Nlle-Orléans, M. A. L. Gerrin et C. L. Sergent demandent 48 sous, M. John Roy 65 sous, M. W. H. Bell 77 sous et demi, M. Greenleaf Andrews $1.35 et M. D. W. Williams $2.10 par yards carrés.

—Le juge Sheehan a renvoyé de la plainte Leonel Adams, que le caporal Conrad accusait de menaces et de tentative de délivrer un prisonnier ; B. Bailey et Dan Kain que le même officier accusait de voies de fait ; le caporal Conrad, que Leonel Adams accusait de parjure, et William McCaffrey de tentative de meurtre. Ces différentes accusations avaient été formulées à la rixe qui a eu lieu, le 26 septembre, dans la rue St-Charles.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $33,592.42, dont $1,118.67 provenant du département du revenu intérieur, $765, en argent, et $10.405, en billets, provenant de la douane, $1,000 du bureau de poste, $19,693.66 de différentes sources.

—Le steamer anglais Bolivar, arrivé de Carthagène, est entré dans notre port, hier matin.

—Wm McCaffrey, accusé d'avoir assailli le caporal Conrad, a été envoyé, par le juge Sheahan, devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de deux cent cinquante piastres.

—Le nouveau steamer américain Wanderer, capitaine James Leitch est rentré dans notre port, hier, à midi. Il vient de Belize, Honduras, et des Bay Islands, où il a fait la traversée en trois jours et huit heures.

—Les O'Neil Cadets—club qui se réunit au coin des rues Jackson et Liberté, et compte cent soixante-deux membres—ont dit Thomas L. Donnelly président, P. R. Boylan vice-président, C. W. Ford secrétaire, M. L. O'Connell trésorier, J. Ernst sergent d'armes.

—Le gouverneur a nommé George W. Carr, de la paroisse Caldwell, avocat de district du deuxième district judiciaire, en remplacement de S. M. Bryan, démissionnaire.

—Conformement aux résolutions adoptées par le comité démocrate, les commissaires de la paroisse d'Orléans, les présidents des différents clubs centraux de wards sont invités à convoquer des réunions de ces clubs, d'ici au *samedi*, 24 octobre, à l'effet d'élire un délégué de chaque ward de la Nouvelle-Orléans au comité central de l'Etat. Le président de chaque club central devra donner avis de la réunion, pendant deux jours, dans un des journaux de la ville.

—La dernière fois que le bateau à vapeur John W. Cannon a monté le fleuve, une querelle s'est élevée à bord, en face de la propriété Orange Grove, entre deux nègres—Ben Nelson, capitaine des gardes, et un inconnu ; Nelson a été poignardé. L'assaillant s'est enfui, poursuivi par le blessé, qui est tombé mort sur le pont. On ignore la cause de la dispute. Le coupable a disparu dans les bois.

Hier après midi, à trois heures et demie, une femme de couleur, du nom de Kate Harris, âgée de trente ans, est morte, à sa résidence, No 54 de la rue Delord. Le médecin a refusé le certificat. Le coroner en a été averti.

—A 11 heures 40, hier matin, Charles Carter a été arrêté, rue Bolivar, entre Perdido et Gravier, pour avoir menacé de tuer Célestine Dillingham ; l'officier qui a fait l'arrestation, a enregistré contre lui une autre accusation non moins grave, celle d'avoir tiré sur lui un revolver avec les mêmes intentions, de tuer. Il a été écroué à la station centrale.

—A 11 heures 30, hier soir, Dennis Brasil (c), a reçu un coup de canne-tête sur la tête, rue Liberty, entre Poydras et Perdido d'un nommé John Vincent (c). La blessure, quoique douloureuse, n'est pas grave. Vincent a été écroué à la station centrale.

—A 2 heures 30, Maurice Fitzgerald a été arrêté au coin des rues Délta et Poydras, pour avoir insulté plusieurs dames qui passaient dans le voisinage.

—A 4 heures hier après-midi Chas. Bibbs et Geo. Swaysie, tous deux de couleur, se sont querellés à la barre du "Globe Theatre," au coin des rues Bourbone et Perdido. Bibbs a frappé Swaysie à la tête avec un verre qu'il avait à la main, puis s'est échappé. Swaysie était membre de la convention républicaine qui s'est ajournée hier ; il comptait comparaître devant le recorder pour répondre de l'accusation de s'être battu et d'avoir troublé la paix publique, il a été enfermé à la station centrale.

—A 5 heures 30, hier après-midi, un incendie a éclaté sur le toit de la maison No 177, rue St-Joseph, appartenant à la succession de Veuve Segretier, et occupée par Jno. Connors. Les dégâts s'élèvent à $15. Le feu a été éteint sans que l'alarme ait été donnée. On n'a pu savoir si la bâtisse était assurée.

Conseil de ville.—Le Conseil de ville a siégé hier.

Le paiement de compte des départements a été ordonné.

C. Marks—a fait un rapport favorable à la demande de MM. C. Kelt, J. H. Ashby, G. J. Lord, J. G. Roche, et défavorable à celle de MM. O. Duplantier et E. B. Musgrove—au sujet d'assessment.

Il a été décidé que la taxe qu'a payée M. J. Mailler lui sera remboursée.

Le paiement d'intérêt à MM. H. Jardet, C. M. Morales et Henry Bierr, a été ordonné.

Une résolution ordonnant le paiement de $8000 à E. P. Doherty, qui a comblé des fondrières de bettures, a été lue deux fois.

Il a été décidé de prêter un bateau à dessécheement—le No 4, au juri de police de la paroisse Terrebonne, à de certaines conditions.

Une lettre de M. John Fitzpatrick, chef des cours criminelles, relativement à des frais et demandant que le budget de la 4ième district, et provisoirement contre l'opposition d'agents qui n'ont jamais payé et ne paieront, tant qu'ils n'y seront pas obligés, une seule piastre à la Nlle-Orléans—a été envoyée au comité général.

Une lettre de M. James Sweeney au sujet d'une proposition d'affermer le débarcadère des chalands de charbon, dans le sixième district, et protestant contre l'opposition d'agents qui n'ont jamais payé et ne paieront, tant qu'ils n'y seront pas obligés, une seule piastre à la Nlle-Orléans—a été envoyée au comité général.

Un mémoire de propriétaires qui protestent contre l'établissement d'une cloture au coin des rues Esplanade et Villeré, a été soumise à l'administrateur de la police.

Une lettre de M. Jules Haberlin, qui demande l'autorisation d'ouvrir une machine à vapeur au No 195 de la rue du Canal, a été soumise à l'administrateur du département du commerce.

Une lettre de propriétaires et de résidents des rues Washington, Sixième, Septième, Pierre, Liberté et St-George, demandant des réverbères, a été envoyée à l'administrateur du département de la police.

Une lettre de M. Edw. J. Gay affirmant que le loyer, pour un ou cinq ans, à raison de cent piastres par an, un terrain situé en face de sa raffinerie, a été soumise au comité général.

La proposition de MM. John Phelps, R. S. Howard et autres, ayant trait à la construction d'un immense hangar sur la levée, de la rue Julie à la rue du Canal, pour protéger le coton ou autres frets, a été référée au comité général, puis le conseil s'est ajourné.

Ventes émeutes aux bureaux de l'auditeur des allocations :

Edward Conery, fils, à Edward Conery, Jr. 1. Un terrain et améliorations, 37x117, rue du Canal, entre Prieur et Dubuy. 2. Un terrain et améliorations, 37x117, rue du Canal, entre Prieur et Dubuy. 3. Un terrain et améliorations, 34x135, rue Dubuy, entre Poydras et Lafayette. 4. Un terrain et améliorations, 34x135, rue Dubuy, entre Poydras et Girod, rue Gravier, coin Tchoupitoulas. 6. Un terrain et améliorations, 40x38, rue Gravier, entre St André et Josephine. 8. Un terrain et améliorations, 100, rue Poydras, entre St André et Bienville. 9 Un terrain et améliorations, 37x130, rue Prytania, entre St André et Josephine. 10. Un terrain, 37x130, rue Prytania, entre Josephine et St André. 11. Un terrain et améliorations, 37x130, rue Prytania, entre Josephine et St André. 12. Un terrain et améliorations, 37x130, rue Prytania, entre Josephine et St André. 13. Un terrain et améliorations, 34x136, rue Prytania, coin Josephine. 14. Un terrain et améliorations, 32x120 rue Prytania, coin Josephine. 15. Un terrain et améliorations, 30x127, rue Coliseum, entre Ste Marie et St André. 16. Deux terrains et améliorations, 29x125, rue Coliseum, entre St André et Josephine.

Vente par Jno. Connors, fils, à Miss Miles Conery. 1. Un terrain et améliorations, 36x102, rue Maguine, entre Poydras et Natchez. 2. Un terrain et améliorations, 31x94, rue Magazine, entre Poydras et Natchez. 3. Un terrain et améliorations, 31x94, rue Magazine, entre Poydras et Natchez. Un terrain et améliorations, 36x 113, rue Poydras, entre Magazine et Tchoupitoulas. 5. Un terrain et améliorations, 40x127, rue Poydras, entre Tchoupitoulas et Constantinople. 6. Un terrain et améliorations, 32x120, rue Poydras, entre Constantinople et Camp. 7. Un terrain et améliorations, 30x120, rue Poydras, entre Camp et Annunciation. 8. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Poydras, entre Annunciation et Dauphine. 9. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 10. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 11. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 12. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 13. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 14. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 15. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 16. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 17. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 18. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 19. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 20. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 21. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 22. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 23. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 24. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 25. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 26. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 27. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 28. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 29. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 30. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 31. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 32. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 33. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 34. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 35. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 36. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 37. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 38. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 39. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 40. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 41. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 42. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 43. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 44. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 45. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 46. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 47. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 48. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 49. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 50. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 51. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 52. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 53. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 54. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 55. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 56. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 57. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 58. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 59. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 60. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 61. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 62. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 63. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 64. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 65. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 66. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 67. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 68. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 69. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 70. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 71. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 72. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 73. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 74. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 75. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 76. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 77. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 78. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 79. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 80. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 81. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 82. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 83. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 84. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 85. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 86. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre Dauphine et Bienville. 87. Un terrain avec améliorations, 30x120, rue Conti, entre